

**Consultant en navigation
intérieure (fleuves, rivières,
canaux, plans d'eau fermés)**

Conseil en communication



**Solutions en navigation
professionnelle et de plaisance –
chefs de bord, conducteurs et
équipages – réglementations –
occupations du domaine public**

COMMENT FONCTIONNE LA MARQUE INSTITUTIONNELLE "CANAL DU MIDI".



*Compte –rendu d'un entretien accordé, le 9 mars 2022, par L Cyrot,
directeur du projet "canal du Midi"*

La marque "canal du Midi" est un outil de communication visible, essentiellement, par son logo. Elle concrétise l'accord signé le 17 décembre 2018 entre l'État, son agence Voies Navigables de France, la région Occitanie et les quatre départements concernés par le canal et son système d'alimentation : le Tarn, la Haute-Garonne, l'Aude et l'Hérault. Il fallait bien cela au vu des nombreuses bases (scientifique, patrimoniale, touristique, territoriale, naturelle) qui font l'intérêt de l'ouvrage.

La marque appartient à l'État qui en a confié la gestion à Voies Navigables de France. Elle prolonge, au niveau local, le classement du canal au "patrimoine mondial de l'humanité" décidé, en 1996, par l'UNESCO. Bien évidemment, l'utilisation du terme "canal du Midi" reste libre, mais pas le logo dont l'État se réserve le droit d'autoriser l'usage à toute demande respectant certains critères. La procédure "marque" n'est pas spécifique au canal du Midi ; d'autres canaux sont déjà marqués (Nivernais, Bourgogne,...). Le signal est synonyme de qualité aux endroits qu'il indique.

Une dynamique de groupe doit accompagner cette initiative. Pour cette raison, toute personne publique qui voudra entreprendre quoi que ce soit sur le domaine du canal ou en lien avec lui en utilisant le logo, le pourra sans devoir acquitter aucun droit. Cependant, certaines contraintes seront à respecter pour rester dans la logique de la marque..

La marque "Canal du Midi" engage une boucle vertueuse dans laquelle le logo signalera toute réalisation d'une particulière qualité, qualité dont les effets renforceront la force de communication de la marque.

D'ores et déjà, un site internet et une signalétique sont placés sous ce logo. Un des effets indirects attendu sera le signalement par des usagers du domaine public fluvial des écarts constatés entre l'état de certains lieux et la présence du logo. Déjà, une section du chemin de service supposée assurer la continuité de la piste cyclable a fait l'objet de nombreuses remarques d'usagers qui ont conduit la collectivité à s'intéresser de plus près au problème.

* * *